

Neuilly-sur-Seine, le 08 FEV. 2011



NEUILLY-SUR-SEINE

*Le Maire*

**QUARTIER VICTOR HUGO - INKERMANN  
COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU MAIRE  
DU SAMEDI 8 JANVIER 2011**

Soucieux d'être plus proche des préoccupations des Neuilléens, j'ai souhaité aller à leur rencontre le vendredi ou le samedi matin au rythme de deux visites par mois.

Afin d'aborder avec vous les différents sujets de vie quotidienne qui vous tiennent à cœur et faire le point sur les problèmes soulevés et projets évoqués lors de ma précédente visite du 22 janvier 2010, j'ai entrepris une nouvelle visite du quartier Victor Hugo-Inkermann le 8 janvier dernier.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants du quartier sur différents sujets parmi lesquels :

**PROPRETE / DEJECTIONS CANINES**

Une amélioration notable de la propreté sur la Ville est observée, celle-ci fait suite à la mise en place de différentes actions menées depuis près de deux ans :

- acquisition de 14 nouveaux véhicules d'entretien
- amélioration de l'encadrement
- redécoupage des secteurs de balayage
- étendue des horaires de travail des agents sur le terrain
- suppression du nettoyage par écoulement d'eau dans les caniveaux (économie de plus de 550.000 m<sup>3</sup> d'eau potable et de plus de 650.000 €)
- augmentation sensible du nombre de poubelles sur la voie publique
- doublement du nombre de distributeurs de sacs pour déjections canines (43 au total)
- installation de cendriers devant les bâtiments publics

Un certain nombre d'habitants, se plaignent néanmoins dans votre quartier, comme sur l'ensemble de la Ville, du manque de civisme de certains propriétaires de chiens. Comme je l'ai rappelé dans « La Lettre du Maire » du mois de mars 2010, la ville dépense près de 500.000 € par an contre les déjections canines. Une politique active de sensibilisation et de verbalisation a été mise en place suite à l'augmentation du nombre de distributeurs de sacs pour déjections canines et de porte-sacs, cet effort sera poursuivi, avec l'installation de dix nouveaux distributeurs en 2011, mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neuilly plus propre.

## VIDEOPROTECTION

Dans le compte-rendu de ma précédente visite je vous avais fait part de la constitution, peu de temps après ma prise de fonction, d'un groupe de travail avec les différents services de Police, le Conseil Général et le tissu associatif. Un cabinet a été retenu pour travailler sur des propositions de localisation des caméras et a rendu ses conclusions en décembre dernier. Une carte des implantations a donc été étudiée en liaison avec les équipes de police nationale et municipale. Le groupe de travail se réunira prochainement afin de finaliser le dispositif à mettre en place. Des caméras devraient ainsi être installées avant la fin de l'année 2011 pour lutter contre la criminalité « importée ». Ces dernières seront implantées autour des points d'entrées/sorties de Neuilly ainsi que dans les principales zones de passage, notamment commerçantes.

## DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

En application de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine stipulant les obligations des propriétaires ou locataires en cas de neige ou de verglas, un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, actualisant l'arrêté communal de janvier 1988. Celui-ci est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal. Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

- en cas de neige : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés
- en cas de verglas : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux ont quant à eux pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement les parvis, places et passages piétons sont également traités.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de l'ensemble des déplacements sur notre ville durant la période hivernale.

## TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE CHAUVEAU

La réfection de l'éclairage public de l'ensemble de la rue Chauveau interviendra en 2011. Ces travaux seront découpés en deux tronçons :

- boulevard Bourdon / boulevard du Château, entre le 10 janvier et le 11 avril 2011
- boulevard du Château / Place du Duc d'Orléans, entre février et juin 2011

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidents dans le quartier Victor Hugo-Inkermann.

J'ai expressément demandé aux différents services concernés par les dossiers évoqués lors de la visite, d'en assurer un suivi tout particulier, dans le légitime souci d'apporter des réponses satisfaisantes, dès lors que cela sera possible.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN